

DÉLIBÉRATIONS

Le 27 juin 2017 à 18 heures 00,

Se sont réunis à La Roche Canillac, les membres du comité syndical du Nouveau Syndicat de l'école maternelle intercommunale de La Roche Canillac sous la présidence de Madame Marie Françoise COMBE, doyen d'âge.

Date de convocation : 19 juin 2017.

Étaient présents : LUBBE Anneliese (Gumont), ROUHAUD France, RAYNAL Christiane (La Roche Canillac), PEYRAMAURE Claire (Saint Pardoux la Croisille), SCHMUTZ Nathalie, suppléante, GRIVOTTE Marie Neige (Clergoux), COMBES Marie Françoise (Saint Martin la Méanne), SENUT Jacquy, suppléant, GOUTTENEGRE Tony, suppléant (Champagnac la Prune), MADELRIEUX Christian, suppléant (Gros Chastang).

Absents représentés: FAUCHER Sandra par SENUT Jacquy, SENUT Agnès par GOUTTENEGRE Tony (Champagnac la Prune), VEYSSIERE Francis par SCHMUTZ Nathalie, (Clergoux); SIALVE Bernard par MADELRIEUX Christian (Gros Chastang).

ADNOT Claudine a donné pouvoir à Claire PEYRAMAURE (Saint Pardoux la Croisille).

Absents excusés: AUFRAY Philippe (Gumont), DETOUR Anne Claude (Gros Chastang), MAGNE Georges (Saint Martin la Méanne).

Secrétaire de séance: GRIVOTTE Marie Neige

Procès-verbal de l'installation du comité syndical

Nombre de délégués titulaires : 14

Nombre de délégués suppléants : 14

Le 27 juin 2017 à 18 heures, les délégués titulaires auprès du Nouveau Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle de La Roche Canillac, dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à La Roche Canillac sur la convocation qui leur a été adressée par Madame France ROUHAUD, Maire de La Roche Canillac.

Étaient présents les délégués suivants :

ROUHAUD France, commune de La Roche Canillac (titulaire)

RAYNAL Christiane, commune de La Roche Canillac (titulaire)

GRIVOTTE Marie Neige, commune de Clergoux (titulaire)

SCHMUTZ Nathalie, commune de Clergoux (suppléant)

PEYRAMAURE Claire, commune de Saint Pardoux la Croisille (titulaire)

SENUJ Jacquy, commune de Champagnac la Prune (suppléant)

GOUTTENEGRE Anthony, commune de Champagnac la Prune (suppléant)

COMBE Marie-Françoise, commune de Saint Martin la Méanne (titulaire)

MADLRIEUX Christian, commune de Gros Chastang (suppléant)

LUBBE Anneliese, commune de Gumont (titulaire)

Conformément à l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Madame COMBE Marie Françoise, doyen d'âge, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré 10 délégués présents dont 4 suppléants et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Après avoir donné lecture de l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2017 portant création du Nouveau Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle de La Roche Canillac et des statuts, Madame COMBE Marie Françoise est passé à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

Madame COMBE Marie Françoise a déclaré le conseil syndical du Nouveau Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle de La Roche Canillac installé.

Election du président

Présidence de l'assemblée

Madame COMBE Marie Françoise, doyenne d'âge a invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il est rappelé qu'en application des articles L2122-4, L2122-7 et L5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L5211-2 du même code, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame COMBE Marie Françoise a fait appel de candidature pour le poste de président.

Madame ROUHAUD France propose sa candidature pour occuper cette fonction.

DÉLIBÉRATIONS

- Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 11
- e. Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats : ROUHAUD France

Nombre de suffrages obtenus : en chiffres 11, en toutes lettres onze

- Proclamation de l'élection du président

Madame France ROUHAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

Détermination du nombre des vice-présidents

Sous la présidence de Madame France ROUHAUD élue Présidente, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1, L 2122-2 et L 5211-10 du CGCT, le conseil syndical a fixé à un le nombre de vice-président.

Élection du vice-président

Madame France ROUHAUD a fait appel de candidature pour le poste de vice-président.

Madame Nathalie SCHMUTZ propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nul (art. L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) 11
- e. Majorité absolue 6

Nom et prénom des candidats : SCHMUTZ Nathalie

Nombre de suffrages obtenus 11 en chiffres, onze en toutes lettres

Madame Nathalie SCHMUTZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

Bureau syndical

Madame la Présidente a exposée qu'en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Ainsi, il a été décidé à l'unanimité que le bureau communautaire serait constitué de : deux membres : Madame Christiane RAYNAL et Madame Claire PEYRAMAURE

Commission Administrative Paritaire

Madame la Présidente informe le conseil syndical qu'il y a lieu de saisir la Commission Administrative Paritaire, concernant le transfert du personnel de la commune de La Roche Canillac au Nouveau Syndicat Intercommunal de l'École Maternelle de La Roche Canillac

Tableau des effectifs du de la commune de La Roche Canillac

Madame COUDERT Anne Marie, Agent de maîtrise, Titulaire Ircantec, Echelon 06 IB 404 IM 365 temps de travail 26.75/35ème sera affectée au Nouveau Syndicat de l'école maternelle de La Roche Canillac.

Madame DUMOND Marie Christine, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Contrat à Durée Indéterminé article 21 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, Echelon 1 IB 347 IM 325 temps de travail 11.49/35ème sera affectée au Nouveau Syndicat de l'école maternelle de La Roche Canillac.

Madame SOULIER Solange, Adjoint Technique de 2ème classe, titulaire Ircantec Echelon 8 IB 362 IM 336 temps de travail 26.75/35ème sera affectée au Nouveau Syndicat de l'école maternelle de La Roche Canillac.

Madame TABAILLOUX Claire, Secrétaire de mairie, titulaire CNRACL Echelon 11 IB 707 IM 587 temps de travail 8/35ème sera affectée au Nouveau Syndicat de l'école maternelle de La Roche Canillac.

Les agents concernés conserveront leurs statuts et avantages acquis.

Et ont signés les membres présents,